



# UCV Info Flash

## **Accueil de jour des enfants (LAJE) : L'UCV a obtenu satisfaction : un réel partenariat financer avec l'Etat**

**Lors des négociations avec le Conseil d'Etat, l'UCV (Union des communes vaudoises) avait demandé une participation progressive et dynamique de l'Etat au financement de la politique publique de l'accueil de jour. La motion Luisier « Pour un réel partenariat financier Etat – communes en matière d'accueil de jour », largement acceptée par le Parlement, relayait cette demande. Avec son projet de loi (LAJE) exposé ce matin, le Conseil d'Etat y répond favorablement.**

L'UCV est satisfaite du projet de loi du Conseil d'Etat ; il s'accorde aux éléments essentiels requis par notre association.

Concrètement, l'UCV a demandé à ce que la participation financière de l'Etat à l'accueil de jour des enfants, par le biais de la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants), soit progressive (pour l'entrée en vigueur) et dynamique (en fonction des prestations offertes).

Le mécanisme proposé se base sur les salaires subventionnés par la FAJE (personnel éducatif de l'accueil collectif et des structures de coordination de l'accueil familial de jour) : la contribution de l'Etat correspond à 25% de cette masse salariale (taux de participation).

La proposition du Conseil d'Etat se base sur une mise en œuvre progressive de ce mécanisme de financement, dès 2018 jusqu'en 2023. Le taux de participation du Canton passe respectivement de 17% à 25%. Les montants proposés dans l'exposé des motifs et projet de décret (EMPD) RIE III sont ainsi complétés.

### **Réponses positives aux demandes supplémentaires de l'UCV**

Les communes reprennent la main sur les normes parascolaires, ce qui correspond à ce que l'UCV a négocié. Un organe, l'EIAP (Etablissement intercommunal d'accueil parascolaire), représentant les communes décidera du cadre de référence en la matière. Autre point positif sur lequel le Canton a suivi les recommandations de l'UCV : la modulation des prestations offertes en fonction de l'âge des enfants (niveaux HARMOS).

Pully, le 3 mars 2016

Annexe : Document explicatif sur l'accueil de jour des enfants (pré- et parascolaire)

### **Personnes de contact :**

- Mme Claudine Wyssa, Présidente de l'UCV – 079 425 17 78
- M. Didier Lohri, Membre du Comité de l'UCV – 079 306 01 00
- Pour les aspects techniques, M. Gianni Saitta, Conseiller en stratégie et gestion financières publiques – 078 640 16 12